**1er octobre 2008**

On a beaucoup parlé dans les médias récemment de la cause créole et des différentes prises de position de la FCM et de son président le Père Jocelyn Grégoire. Plusieurs personnes ont demandé ce qu’en pensaient les autorités de l’Eglise.

Pour laisser le débat ouvert et inviter à la réflexion, je préfèrerais partager avec vous les critères dont l’Eglise s’inspire pour faire son discernement et apporter sa contribution au service de la cause créole.

1. Comme j’ai déjà eu l’occasion de le dire les 26 septembre 2007, 1er mai 2008 et 20 mai 2008, c’est la cause créole qui est première. Cette cause me parait légitime pour 3 raisons au moins :
a) Il y a une vraie pauvreté chez les créoles et aucun Mauricien digne de ce nom ne peut y rester indifférent. C’est vrai que ce n’est pas seulement chez les créoles qu’il y a de la pauvreté. Mais, comme le montrent de nombreuses études, la majorité des pauvres sont des créoles.

b) Il y a aussi une discrimination larvée, diffuse, difficilement saisissable mais réelle à l’encontre de beaucoup de créoles dans la fonction publique comme dans des entreprises privées. Aucun citoyen mauricien responsable ne peut ignorer cette réalité. Encore une fois les créoles ne sont pas les seuls à souffrir de discrimination raciale à Maurice, mais il reste qu’ils en sont les principales victimes.

c) Il y a enfin une espèce de dévalorisation pour ne pas dire de mépris de la culture créole qui est blessante. Aucun Mauricien attaché à la paix sociale et soucieux du respect dû à chaque composante de l’arc-en-ciel mauricien ne peut se désintéresser de cette faille majeure qui ralentit la construction d’un mauricianisme authentique.

2. La cause créole mérite d’être défendue de telle manière qu’elle puisse être soutenue par tout Mauricien de bonne volonté quelle que soit sa culture ou sa religion. La vigilance est de mise par rapport à toute dérive de type sectaire dans la défense de la cause. Les créoles méritent d’être soutenus non pas parce qu’ils sont créoles mais parce que ce sont des personnes humaines atteintes dans leur dignité de par leur situation de pauvreté, la discrimination dont ils sont l’objet et la dévalorisation de leur culture. Pour la même raison, des Mauriciens de toute origine peuvent contribuer à l’avancement de la cause créole, dans les domaines politique, économique, culturel ou religieux.

3. La défense de la cause créole a une dimension politique évidente. Cependant, il est vital que cette cause ne se laisse pas récupérer par la politique de parti, surtout à l’approche des élections générales. La cause créole est trop noble, trop importante, non seulement pour les créoles mais pour le pays tout entier. Elle ne doit pas succomber à la tentation de se laisser entraîner dans une surenchère ou dans des « deals » pré-électoraux.

4. La cause créole mérite d’être défendue, soutenue par la société civile dont la force repose sur une réflexion libre et ouverte à laquelle tous peuvent participer. Il est souhaitable qu’un maximum de groupes et de personnes s’expriment afin d’éviter que tout le poids ne repose sur les seules épaules d’un leader, ou de quelques responsables.

5. La promotion de la cause créole doit aussi aller de paire avec une dose de saine autocritique par rapport à certaines façons de faire ou certains traits de la culture créole.

6. Enfin, de l’avis de tous, le fer de lance de la promotion de la cause créole reste l’Education – formelle ou informelle, du pré-primaire à l’université, celle des jeunes exclus du système comme celle des adultes, etc. Cet engagement demande une grande adaptation aux réalités de la culture créole. Il doit à la fois être soutenu par une volonté politique et provenir d’une prise de conscience chez les créoles eux-mêmes. Il exige un effort sur le long terme, une patience, un long souffle.
Ces quelques réflexions ont été présentées au Père Jocelyn Grégoire dans un dialogue fraternel, comme une contribution au service de la cause créole. C’est cette cause qui doit nous réunir tous.

+ Maurice E. Piat
Evêque de Port-Louis